

PAR SDÉ

Steve Cadrin

Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 14 septembre 2026

Me Johanne Skelling
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet: HQD – Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Planification d'audience de l'AHQ-ARQ
Dossier : R-4333-2026
N/D: 4503-125

Chère consœur,

Afin de donner suite à la correspondance de la Régie datée du 3 septembre 2026, la présente a pour but de l'informer de la planification de l'audience pour l'AHQ-ARQ dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Les sujets

- Tarif applicable aux centres de données Objectifs visés par le tarif CD (sections 2.1 et 2.2 du mémoire de l'AHQ-ARQ, p. 6 à 22; recommandations 1 à 4)
- Utilisation des signaux de coûts évités pour évaluer l'impact des centres de données (section 2.3 du mémoire de l'AHQ-ARQ, p. 23 à 34; recommandations 5 à 8)
- Modification du tarif pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs (section 3 du mémoire de l'AHQ-ARQ, p. 35 à 39; recommandations 9 à 12.)

Liste des témoins et qualifications

Monsieur Gaultier Barry-Camu, analyste externe
Monsieur Marcel-Paul Raymond, analyste externe

Présentation de la preuve : 45 minutes

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
Montréal QC H3C 0B4

Laval

600, rue Lucien-Paiement
bureau 1040
Laval QC H7N 0H7

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

Temps prévu pour les contre-interrogatoires :

Contre-interrogatoire du panel 1: 20 minutes

Contre-interrogatoire du panel 2: 60 minutes

Contre-interrogatoire du panel 3: 20 minutes

L'AHQ-ARQ désire tout de même se réserver la possibilité d'interroger brièvement les autres intervenants en fonction de la preuve présentée à l'audience, le cas échéant.

Temps prévu pour les plaidoiries :

30 minutes

Le recours, s'il y a lieu à une ou des séances à huis clos

Aucune demande à cet effet, mais l'AHQ-ARQ compte y participer, le cas échéant.

La liste et la nature des moyens préliminaires, le cas échéant, et le temps estimé à cette fin

Aucun, mais l'AHQ-ARQ se réserve le droit de modifier sa planification d'audience suite aux intentions du Distributeur de présenter des moyens préliminaires avant le 24 septembre 2026.

Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience

Aucun

Finalement, tel que requis, l'AHQ-ARQ profite de la présente pour déposer les déclarations sous serment de ses analystes attestant de la véracité des faits allégués dans leur preuve écrite.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

p.j.